

Places en crèches : quelle offre véritablement ?

Un article paru récemment dans « L'Hebdo » (annexe 2), présente la situation des places disponibles en crèches dans différentes villes romandes en regard de la demande. En fait, le tableau présenté établit un rapport entre les places existantes et la population totale des enfants dans une tranche d'âge donnée. On peine dès lors à sa lecture à faire un rapport réel entre l'offre et la demande effective. De plus, les données semblent lacunaires, puisque à Porrentruy, à en croire le tableau, il n'y a pas d'enfants âgés de 4 à 6 ans.

Si l'on reprend les chiffres présentés dans le tableau, on arrive au constat suivant : La ville de Porrentruy offre 82 places en crèches pour une population totale de 1128 enfants âgés de 0 à 15 ans. Cela représente 7,3% de la demande potentielle. Pour la ville de Delémont on obtient 91 places pour 1938 enfants, 4,7% de la demande potentielle.

Nous insistons sur cette notion de demande potentielle car à notre avis, elle ne donne pas une vision réelle des besoins. Il est difficile de définir si le tableau publié par « L'Hebdo » tient compte de tous les paramètres. Par exemple, les places offertes par les crèches à domicile sont-elles prises en compte ? Enfin, se basant sur une statistique suisse, « L'Hebdo » indique que 75% des mères d'écoliers travaillent (salariées serait plus correct).

Au moment où le Gouvernement lance une consultation sur une nouvelle conception de l'accueil de la petite enfance, il nous paraît important de définir aussi précisément que possible les besoins, qui existent, c'est certain, en places d'accueil dans le Jura.

Aussi nous demandons au Gouvernement de nous fournir toutes les informations en sa possession, en se référant au tableau ci-après (annexe 1), sur la réalité des besoins dans le Jura, par district et pour les classes d'âges correspondant aux enfants non scolarisés, aux enfants scolarisés au niveau primaire (et préscolaire) et aux enfants scolarisés au niveau secondaire 1. Tous les types d'accueil doivent être répertoriés.

Delémont, le 27 mai 2009

Groupe CS-POP+VERTS
Rémy Meury

E. Hennig

J.P. Buser

V. Junt

Headat Buser

J

Matala

#

ANNEXE 1

	Population totale	Dont les parents sont salariés	Places en crèches existantes	Places occupées	Demandes en attente
Ajoie enfants de 0 à 4 ans					
Ajoie enfants de 4 à 12 ans					
Ajoie enfants de 12 à 15 ans					
Delémont enfants de 0 à 4 ans					
Delémont enfants de 4 à 12 ans					
Delémont enfants de 12 à 15 ans					
Fr.-Monta. enfants de 0 à 4 ans					
Fr.-Monta. enfants de 4 à 12 ans					
Fr.-Monta. enfants de 12 à 15 ans					
JURA enfants de 0 à 4 ans					
JURA enfants de 4 à 12 ans					
JURA enfants de 12 à 15 ans					

LES PARENTS PEUVENT TOUJOURS ATTENDRE

CRÈCHES, GARDERIES, CANTINES. Le Conseil national renonce à obliger les communes à combler les besoins en matière d'accueil extrascolaire et extrafamilial. Désespérant.

MICHAEL DE PASQUALE
ET CHANTAL TAUJEX

Cette semaine, les familles désespérément en quête d'une crèche, d'une garderie ou d'une cantine vont pouvoir méditer l'adage: les promesses électorales rendent les fous joyeux. Ce jeudi 19 mars, au lendemain du débat urgent sur la crise bancaire, le Conseil national va, selon toute vraisemblance, enterrer l'obligation pour chaque commune d'offrir des structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire dignes de ce nom. En Suisse, l'urgence de venir en aide aux familles, de prendre soin des bébés comme des écoliers en dehors des cours, n'est pas une urgence comme les autres.

Tout avait pourtant bien commencé. Lors de la session d'automne 2005, cinq parlementaires (radicale, socialiste, démocrate-chrétienne, Verte et même UDC) avaient déposé une demande de modification de la Constitution obligeant les cantons à veiller à ce que les communes fournissent un accueil extrafamilial et extrascolaire «adéquat». Avec la collaboration du privé et sous la bienveillance de la Confédération si nécessaire. Pas moins de 102 parlementaires s'étaient ralliés à la proposition, la promesse que, cette fois, les familles obtiendraient satisfaction.

Là, le joli coup concocté par Jacqueline Fehr (PS/ZH), Christine

Egerszegi (PRD/AG), Kathy Riklin (PDC/ZH), Ruth Genner (Verts/ZH) et Ursula Haller (UDC/BE) a perdu de son impact dans les méandres des travaux parlementaires. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture a consulté des experts, négocié beaucoup pour finir par accoucher, en août dernier, d'une recommandation de classement. Pas besoin d'article constitutionnel, avance sa majorité, le concordat HarmoS, accepté par le peuple en 2006, prévoit que les cantons se chargeront d'assurer l'accueil extrascolaire.

«Pour ma part, je voulais maintenir la modification constitutionnelle, afin d'avoir un effet plus direct sur la création de crèches et l'accueil parascolaire, explique Jean-François Steiert (PS/FR), membre de la commission. Le problème dans HarmoS, c'est qu'il s'agit d'une disposition générale peu claire, avec une faible dimension contraignante. Alors qu'un article constitutionnel aurait donné un effet plus contraignant.»

Conscience tranquille. La conscience tranquille, la commission se contentera de demander au Conseil fédéral de prolonger ses crédits de subventions à la création de nouvelles crèches. En six ans, cette aide fédérale a permis de créer 22 000 places. Un résultat appréciable mais très insuffisant, si l'on veut bien considérer les vrais besoins. Selon les chiffres publiés en février dernier par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), il manque 120 000 places d'accueil extrascolaire. Dans les classements de l'OCDE, la Suisse est une mauvaise élève. L'Autriche consacre trois fois plus de moyens et le Danemark dix fois plus. Selon le COFF, 40% des enfants entre 7 et 14 ans seraient laissés à la maison sans surveillance.

L'offre et la demande en Suisse romande

Ville	0-4 ans (places/pop)	4-6 ans (places/pop)	6-15 ans (places/pop)
Vaud			
Lausanne	1921/5988		1358/8950*
Montreux	127/1020	54/382	54/2026
Yverdon-les-Bains	205/1076	84/585	85/2501
Prilly	42/495	45/205	150/948
Renens	159/1215	36/450	79/1815
Vevay	230/898	130/332	610/1696
Sainte-Croix	20/200	24/72	24/440
Pully	74/762	84/425	84/1719
Fribourg			
Fribourg	200/1621		418/2305**
Châtel-St-Denis	23/315	0/130	à la demande/642
Genève			
Canton	6195/23500	4447/13768	13154/43803
Ville	3002/8868		6395/18882*
Valais			
Sierre	100/574		108/1711
Martigny	139/600		126/1311*
Monthey	137/569	59/320	130/1580
Jura			
Porrentruy	63/260		19/868
Delémont	56/563	12/197	23/1178
Neuchâtel			
Neuchâtel	544/1380	165/610	Pas de réponse
La Chaux-Fonds	330/1504		354/5011**
Le Locle	90/425	37/220	13/1017

Pour chaque classe d'âge (0 à 4 ans; 4 à 6 ans; 6 à 15 ans), nous avons demandé aux communes d'indiquer le nombre d'enfants potentiellement concernés et le nombre de places à disposition, respectivement en crèches, garderies ou structures d'accueil extrascolaire. Bilan: l'offre est rarement à la hauteur de la demande.

* Données globales pour enfants de 4 à 12 ans.

** Données globales pour enfants de 4 à 15 ans.

Source: données non communiquées. Données récoltées entre octobre et novembre 2008.

Sans obligation constitutionnelle, peut-on espérer que communes et cantons se décident à répondre aux besoins des familles? L'Hebdo a sondé plusieurs communes romandes pour faire le point. Si, dans la plupart des villes, à l'instar de Lausanne et de Genève, le problème a été sérieusement empoigné de longue date, certaines collectivités plus petites ont eu parfois de la peine à fournir une donnée de base; le nombre d'enfants potentiellement concernés par classe d'âge...

Un préalable à toute appréciation des besoins. A la suite du Conseil européen de Barcelone en 2002, les milieux de la petite enfance estiment qu'une couverture satisfaisante des besoins est assurée lorsque un tiers des moins de 3 ans dispose d'une place dans une crèche. A partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de la

scolarité obligatoire, 90% d'une classe d'âge devraient pouvoir être pris en charge. A qui voudrait contester la pertinence de ces standards européens, il faut

COMMENT QUANTIFIER LES BESOINS? LES TROIS QUARTS DES MÈRES D'ÉCOLIERS DE MOINS DE 15 ANS TRAVAILLENT.

rappeler qu'en Suisse les trois quarts des mères d'enfants de moins de 15 ans travaillent. A cette aune-là, peu de communes obtiennent un satisfecit.

L'exemple vaudois. La balle reviendra donc aux cantons. Vaud l'a déjà saisie. Une Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) y a été instaurée en 2006, sous la présidence de Doris Cohen-Dumani, ancienne conseillère municipale lausan-

noise. Son travail suscite l'intérêt d'autres cantons.

Avec le concours de fonds privés et publics, la FAJE a pour mission de créer 2500 places d'accueil supplémentaires d'ici à 2011. L'objectif promet d'être dépassé avec 3000 nouvelles possibilités. Partout dans le canton,

la FAJE, en collaboration avec les communes et les entreprises (notamment Nespresso, Nestlé, Hublot, l'EPFL) a recensé les besoins et favorisé l'émergence de 28 réseaux; 345 communes se sont ralliées à la démarche, alors que 27 autres représentant 8500 habitants; essentiellement dans le nord du canton, ne se sont pas senties concernées. Le taux de couverture moyen sur le plan cantonal passera ainsi de 12,3 à 15,3%.

Le travail de terrain de la fondation a «libéré la parole des parents», constate Nuria Gorrite, syndique de Morges, impliquée dans le réseau développé dans sa région. Une autre manière de souligner que, en matière d'accueil des enfants, l'offre génère la demande. La Ville de Lausanne offre dans chaque quartier un accueil extrascolaire en fonction des besoins. «A chaque rentrée, il faut ajuster le dispositif à la hausse, explique Oscar Tosato, conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Pour les tout-petits, malgré les ouvertures de nouvelles structures, il manque toujours 700 places». Même dans les communes les plus volontaristes, les parents n'ont pas fini de s'inscrire sur des listes d'attente. o

COLLABORATION TASHA RUMLEY